



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suite à l'assemblée générale du 25 mars 2016

L'association ABA-33, **les Amis du Banc d'Arguin** a organisé vendredi dernier son assemblée générale à Gujan-Mestras en présence d'une importante mobilisation de ses adhérents malgré le week-end pascal.

Après la nécessaire exposition des rapports statutaires démontrant le dynamisme évident de cette jeune association (*15 décembre 2014*) et autres votes de fonctionnement, ont été évoqué dans un premier temps les nombreux sujets d'actualité.

A commencer par la participation à la création au **Collectif Liberté Plaisance** rassemblant au moins 10 associations d'usagers du Bassin, et tout autant qu'aux diverses réunions de **l'UNAN-33** ou à celles des commissions du **PNM**.

Forte de plus de **900 membres**, la représentativité de l'ABA-33 s'est exprimée lors de la manifestation publique **contre la taxe des mouillages** l'année dernière, en mars, à Arcachon et pour sensibiliser davantage les plaisanciers lors du Salon Nautique.

Cette année, l'inventivité des pouvoirs publics en matière de recherche de fonds dans les poches du contribuable s'est révélée des plus imaginatives.

Aujourd'hui pour avoir des droits ou simplement les conserver, il faut payer !...

Ainsi, un large débat et de nombreuses informations ont été développés sur le sujet de la **redevance des places dans les ports professionnels sous gestion du Conseil Départemental**. Mais les plaisanciers ne sont pas dupes, après Gujan et La Teste, ce sera tout le Bassin d'Arcachon qui, sous couvert du futur Syndicat Mixte, collectera de nouveaux impôts. Le public s'est offusqué de la fragilité du fondement de cette redevance, de la quasi absence de services en compensation, de la complexité de gestion par rapport au professionnel « logeur » et de la probable augmentation exponentielle du montant pour assurer les postes de nouveaux fonctionnaires (comme pour d'autres sujets. C'est du vécu !)

ABA-33 a relayé la pétition en faveur d'une reconsidération des modalités de cette redevance qui n'avait fait l'objet, là encore, d'aucune concertation démocratique.

☞ Deuxième point essentiel de la réunion : **le projet de décret modificatif de celui de 1986 pour le Banc d'Arguin**.

On sent bien que, maintenant, les usagers et professionnels de la plaisance du Bassin ainsi que nos ostréiculteurs et pêcheurs, sont lassés de voir que c'est le Ministère de l'Ecologie ou la Préfecture Maritime de Brest qui nous imposent leur dictat du comment "le vivre ensemble" doit s'établir dans notre Bassin d'Arcachon... Cela fait longtemps que l'équilibre paisible s'était heureusement établi sans la houlette des pouvoirs publics.

La récente décision du **Conseil National de la Protection de la Nature** en sa séance du 9 février 2016 a donné un avis favorable pour l'extension et la modification du décret de la réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin (Gironde). Selon le site du Gouvernement : « *A titre liminaire, le CNPN indique qu'il émettra un avis défavorable pour toute demande de nouvelle*

modification du décret qui aurait pour origine une régularisation d'occupations illicites de la réserve naturelle, que ce soit par les ostréiculteurs ou les plaisanciers ».

Les attendus sont graves de conséquences sur notre qualité de vie et sur notre économie locale.

Extraits :

“ **Le mouillage ou le stationnement des navires ou de tout engin nautique est interdit du coucher au lever du soleil.../...**

Afin d'aller vers l'extinction progressive de cette pratique (l'ostréiculture) dans le périmètre de la réserve naturelle nationale, un arrêté préfectoral pris au titre de la réserve (article 16) devra définir les conditions d'affectation des autorisations d'occupation temporaire ostréicoles.

La superficie totale des concessions ostréicoles au sein de ces zones ne peut excéder **45 hectares cumulés maximum, passages entre les concessions compris**.

Une unique concession de 10 ares pourra être attribuée par entreprise. Ces autorisations, non cessibles, **ne seront pas réattribuées ou redéployées en cas de cession d'activité** de l'entreprise, ou en cas de manquement grave aux obligations de l'exploitant ; **aucune entreprise créée postérieurement au décret ne pourra y prétendre .../...**

Le Parc naturel marin se coordonne avec le gestionnaire de la réserve pour que la RNN du Banc d'Arguin soit **considérée comme une « zone de protection forte »**

Le pire est que les abstentionnistes ou ceux qui ont voté contre, au vu de leur qualité, voulaient très certainement que le texte aille plus loin dans les interdits !...

Nous avons lu la lettre du Député-Maire d'Arcachon Yves FOULON qui, à ce jour est vraiment le seul à se positionner fermement contre le projet de décret et à nous soutenir. Nous avons sollicité pourtant tous les maires du Bassin, Madame la Sénatrice et Madame et Messieurs les Conseillers départementaux. Nous espérons les lire prochainement.

Enfin, nous avons sollicité également **Madame la Sous-préfète le 17 mai 2015** pour avoir un siège au **Comité de Gestion du Banc d'Arguin** en considération du nombre considérable de membres témoignant de notre représentativité. A ce jour, nous n'avons eu aucune réponse. A croire qu'à part les écologistes, les véritables usagers traditionnels sont finalement déconsidérés ou marginaux...

Ainsi, l'ABA-33 renouvelle toujours sa proposition de modifier le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin.

Nous demandons que **toute la partie sud soit définitivement exclue de cette RNN** de façon à ce que la gestion de cette partie soit assurée par un comité où siègeraient à voix égales les véritables usagers en présence des pouvoirs publics locaux.

Les règles actuelles de respect de la faune et de la flore que nous défendons tout autant, seraient évidemment maintenues.

ABA-33 exprime certainement l'inquiétude de tous les usagers fréquentant l'île d'Arguin :

- Nous ne voulons plus que **nos investissements** dans un bateau, dans tout le matériel et son équipement, dans le stationnement marin et terrestre de notre unité et même souvent

dans le choix d'une résidence principale ou secondaire, soient soumis régulièrement à un aléa réglementaire de plus en plus coercitif au point d'en devenir définitivement dissuasif.

- Nous ne voulons plus que **notre vie de plaisanciers** partagée souvent avec de la famille et des amis soit constamment surveillée, photographiée et même suspectée à tout bout de champ.
- Nous ne voulons plus que le territoire émergeant et stabilisé de **l'île d'Arguin soit peu à peu interdit aux usagers au seul bénéfice de la prolifération des oiseaux** alors qu'ils profitent déjà d'un territoire de plus de 80 hectares (24 ha pour le stationnement protégé des bateaux).

Rappelons quelques chiffres :

- Les 105 entreprises du nautisme du Bassin représentent au moins 1000 emplois directs avec le marché des 11 300 bateaux à construire, vendre, entretenir ou à rentrer et sortir.
- Le tourisme local génère 27 % du nombre de séjours de toute la Gironde (taxe de séjour du Bassin : 1,26M€ en 2012) et il correspond à 1/3 de sa fréquentation. Il n'aura plus cette importance si les potentialités de loisirs sur l'eau du Bassin se réduisaient encore davantage.
- Les usagers de notre plan d'eau proviennent à 50,4 % des communes littorales, 22% viennent de la région de Bordeaux et le reste des autres régions et pays.

Pour le CA d'ABA-33, Joël Confoulan – le 28 mars 2016